



Communiqué de presse

Montpellier, le 1 octobre 2025

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de l'association de gestion du théâtre du Cratère (AGC) d'Alès couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024, dont sont membres de droit la commune et la communauté d'agglomération d'Alès, le département du Gard, la région Occitanie et l'État.

Le label « scène nationale », attribué à l'association depuis 1991, traduit la qualité reconnue de la production et de la diffusion des projets artistiques sur le territoire mais repose sur des statuts associatifs à réviser.

Comme scène nationale, l'AGC participe à la diffusion de la culture dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire, de décentralisation et de démocratisation initiées par le ministère de la culture, dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, musique, danse et arts de la piste).

La progression des recettes de billetterie de près de 21 % entre 2019 et 2023 atteste d'une programmation attractive, soutenue par une communication renforcée. La tendance se poursuit en 2024, avec un plus grand nombre de spectacles produits et un taux de remplissage du théâtre de 79 % pour un tarif moyen à la place de 15,94 €.

En l'absence d'actualisation depuis 2006, les principales dispositions statutaires sont obsolètes ou inappliquées. La gouvernance de l'association s'en ressent, avec des membres limités aux financeurs publics et à cinq membres associés au plus, dont les renouvellements n'ont pas respecté les formalités statutaires.

La procédure des achats devrait être mieux encadrée afin d'assurer la conformité aux principes de la commande publique et un circuit de la dépense mieux sécurisé.

Les résultats sont structurellement déficitaires et l'association puise, de manière continue, dans ses réserves pour financer son activité.

Le budget repose essentiellement sur des soutiens publics, dont le niveau reste stable sur la période, représentant 2,5 M€, en 2024, soit 69,4 % des produits constatés (3,6 M€). Cependant, sous l'effet de la progression des charges du théâtre (+ 18 % entre 2019 et 2024), le disponible pour l'activité artistique (aussi appelé marge artistique) indispensable au développement des activités d'accueil, de production, de diffusion diminue de 7,5 % sur la période. Aussi, pour maintenir son activité, l'association renforce ses ressources propres (billetterie, mécénat, recettes de mises à disposition) qui représentent 1 M€ en 2024, soit une progression de 41 %.

Un meilleur pilotage de la convention pluriannuelle d'objectifs permettra de renforcer le suivi des missions qui lui sont confiées.

Signé entre la direction de l'association et ses principaux partenaires publics, cette convention acte l'accord des financeurs publics sur le projet artistique. La convention 2022-2025 met l'accent sur le renouvellement de la fréquentation avec comme priorité, celle d'accroître la diversification des publics.

Or, l'association ne s'est pas encore dotée d'une démarche et d'outils lui permettant de recenser et de suivre l'évolution des indicateurs de la convention.

Cette démarche serait utile dans un contexte où, compte tenu des contraintes financières, ses missions tendent à être recentrées sur les activités de diffusion du spectacle vivant, qui génèrent des ressources propres. Cette évolution, si elle devait se confirmer, viendrait atténuer les principes de pluridisciplinarité et d'ouverture aux publics qui demeurent l'essence même de la mission originelle de la scène nationale.

N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.



Contacts presse : occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr

T +33 4 67 20 73 00

Eric Morel eric.morel@crtc.ccomptes.fr

Caroline Froelig caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr

Ferdaos Fassih ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

